

Autorisation de conduite (14h00) R489-cond auto porté 3 catégories



Nos Objectifs

A la fin de cette formation l'apprenant sera capable :

- Connaître les règles de conduite et de sécurité relatives aux chariots conformément à l'article R 4323-55 du Code de Travail.
- Pouvoir obtenir l'autorisation de Conduite des chariots afin de recevoir l'autorisation de conduite (art. R 5323-56 du code du travail) délivrée par l'employeur, conformément à l'arrêté du 02 décembre 1998 et à la recommandation R 489 de la CNAM.



PUBLIC :

Toute personne amenée à conduire des chariots de catégorie 1,3 et 5.



PRE-REQUIS :

Médicalement apte, avoir minimum 18 ans et maîtriser la langue française.



NOMBRE DE PARTICIPANTS :

min : max:



DUREE :

2 jours 14,00 heures



FORMATEUR :

Formateurs qualifiés suivant disponibilités
Testeur suivant disponibilités



DOCUMENTS :

Salles de formations équipées - Vidéoprojecteur - Diaporama - Equipement de Protection Individuel (EPI) - Terrain ou aire d'évolution - Sols différents (goudron, ciment, dégradé) - Chariots différents (thermique, électrique) - Cônes, palettes, caisses, racks - Conteneur métallique, treillis soudé - Plan incliné, remorque - Charge longue ou volumineuse, charges réelles



Accessibilité

La formation est accessible à tous.



Méthodes Pédagogiques

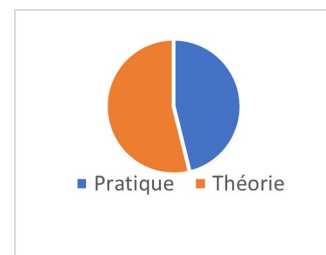
Formation sur mesure organisée en intra ou en inter-entreprises pour un maximum de 6 stagiaires de même niveau. •

Moyens pédagogiques :

Séances de formation en salle, dossier technique remis aux stagiaires

Etudes de cas concrets, exposés théoriques

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes - Organisation par ateliers pédagogiques



PROGRAMME DE LA FORMATION

Théorie

- Les instances INRS, CRAM, Direction du Travail
- Les différentes catégories de chariots
- Les principaux organes
- Les pictogrammes
- Les panneaux de signalisation
- Les sources d'énergie
- Les vérifications obligatoires
- Equilibre et centre de gravité
- Capacité du chariot
- Règles de sécurité de conduite
- Consignes d'utilisation des chariots

Pratique:

- Prise en main du chariot
- Prise de poste et vérifications
- Fin de poste
- Conduite en marche AV et AR
- Conduite à vide et en charge
- Prise et dépose de charges palettisées au sol
- Chargement et déchargement de camion par l'arrière
- Opération de maintenance de son ressort
- Circuler et s'arrêter sur un plan incliné en charge
- Manipulation de charges longues et volumineuses
- Chargement latéral de camion
- Les gestes de conduite en sécurité

Conditions de Validation



Evaluation -

Mise en situation pour évaluer les acquis en cours de formation -

Questionnaire à choix multiples (QCM) (réussite à 70% minimum) -

Examen pratique de manipulation des chariots de catégorie 1/3/5 (réussite à 70% minimum)

Suivi-

Attestation de présence individuelle

Un document de fin de formation est remis à chaque stagiaire